

La construction, plus attractive avec la nouvelle convention?

CONDITIONS DE TRAVAIL Les syndicats ont approuvé la nouvelle convention nationale du secteur, après des mois de désaccords avec le patronat. En toile de fond, le manque de travailleurs dans le domaine

JULIE EIGENMANN

C'est la conclusion d'un long bras de fer: les travailleurs de la construction ont approuvé la nouvelle convention collective nationale du secteur principal de la construction (CN), communiquaient les syndicats Unia et Synace week-end.

Pour rappel, cette CN régit les conditions de travail de quelque 80 000 travailleurs. La précédente convention collective de travail expirait fin 2025 et devait donc être renégociée. Mais parmi les points de tensions qui divisaient patronat et syndicat: les horaires, les trajets et les salaires. Ainsi, ces derniers mois, dix rondes de négociations mais aussi plusieurs grèves et manifestations ont eu lieu dans différents cantons.

Finalement, un accord a pu être conclu le 12 décembre. Mais l'entrée en vigueur n'est effective qu'à partir de ce samedi, après la validation syndicale. «Les négociations ont été très difficiles et intenses, commente Chris Kelley, coresponsable du secteur de la construction d'Unia. Il fallait que nos militants aient le temps de se pencher sur l'accord avant de l'approuver.»

Du côté de la Société suisse des entrepreneurs (SSE), on accueille positivement l'approbation de cette Convention nationale par les syndicats. «Nous l'avions acceptée dès décembre, car nous y voyions un compromis équilibré, économiquement soutenable pour les entreprises et porteur d'avancées concrètes pour les travailleurs», note Johanne Stettler, porte-parole de la SSE pour la Suisse romande.

Sur le contenu de cette nouvelle convention, de façon générale, «les maçons sont fiers des résultats obtenus grâce aux mobilisations historiques», poursuit Chris Kelley. Parmi les améliorations saluées, le temps de trajet des travailleurs est désormais calculé dès la première minute et compte comme temps de travail à partir d'une certaine durée. «Cela protège des temps de trajet excessivement longs.» Autre point: un nou-

veau mécanisme qui prévoit une augmentation salariale annuelle automatique en fonction du renchérissement.

Du côté patronal, on salue les progrès réalisés notamment sur l'organisation du temps de travail. «En revanche, certaines mesures engendrent des coûts supplémentaires et des contraintes organisationnelles, en particulier pour les PME, regrette Johanne Stettler. La prime de chantier [les travailleurs reçoivent désormais une indemnité journalière de chantier de 4 francs qui augmentera progressivement jusqu'à atteindre 9 francs, ndlr] et les augmentations salariales auront un impact financier réel pour les entreprises.»

Si les négociations étaient tendues, c'est aussi que la branche souffre d'une forte pénurie de personnel qualifié. Selon une étude publiée en 2023 par la SSE, il manquera 21% des maçons nécessaires d'ici à 2030.

«Choisir entre travail et famille»

La nouvelle convention nationale permettra-t-elle d'inverser la tendance? «Ces avancées constituent une étape importante pour améliorer l'attractivité du secteur», répond Johanne Stettler, qui précise que les chiffres récents montrent des signes encourageants: «En 2024, 722 apprentis ont débuté une formation régulière de maçon CFC, soit environ 10% de plus par rapport aux deux années précédentes.» Par ailleurs, la «Formation professionnelle 2030 de la SSE» modernise en profondeur les contenus de formation, dit-elle aussi: «Les métiers intègrent désormais davantage le numérique, la durabilité, la sécurité au travail.»

Certaines évolutions liées à la nouvelle convention peuvent bien contribuer à réduire la pénurie, estime aussi Chris Kelley. «L'amélioration qui concerne les temps de trajet, par exemple: beaucoup de maçons nous disent aimer leur travail mais être obligés, avec de si longues journées, de choisir entre le travail et une vie de famille: ils doivent quitter la maison à cinq heures et demie du matin et revenir à sept heures et demie le soir.» Il reste toutefois des points qui devront être abordés à l'avenir, indique-t-il, mentionnant notamment le cadre du travail en cas de fortes chaleurs. ■